

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 05 OCTOBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 76

**OBJET : 2023-04-27- DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – AVENANT N°2
CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE AVEC
L'EPF GE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE**

DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Aide, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants

Éléments de contexte

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, et conformément aux orientations préconisées au niveau national et déclinées localement dans le cadre du SCOT et dans le PLUiH, la Communauté de Communes Terres Toulaises rationalise son foncier économique en maîtrisant les dents creuses et les espaces dégradés afin de densifier les pôles d'activités existants, de lutter contre l'extension foncière, et de rendre aux espaces naturels et/ou agricoles des secteurs classés historiquement à vocation économique qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui.

En 2018, la Communauté de communes Terres Toulaises et l'EPFGE ont signé une convention de maîtrise foncière portant sur l'acquisition foncière d'une cinquantaine d'hectares détenus par divers propriétaires (privés et publics) au cœur ou sur les franges du pôle industriel Toul Europe. Cette convention d'un montant de 7 100 000 € HT portait sur l'acquisition de différents terrains : 22 ha de terrains appartenant à la SCI WEGA, 2,5 ha de l'ancien centre équestre appartenant à la ville de Toul, 18 ha d'anciens terrains appartenant à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain pour le compte du Syndicat mixte pour la gestion des ZAE dissout en 2018.

En juin 2021, l'avenant n°1 a modifié l'enveloppe prévisionnelle du portage pour la porter à 8 100 000 € HT avec l'acquisition de deux biens, composés globalement de 16 600 m² de nouveaux terrains et d'un bâtiment de 1 300 m².

Contenu de l'avenant N°2 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle

La CC2T souhaite acquérir via un portage EPFGE environ 1 025 m² de bâti sur 3 134 m² de foncier. Afin de pouvoir procéder à ces acquisitions, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle totale de l'opération à 8 650 000 € HT. Cette nouvelle acquisition représente un montant de 498 000 € HT hors frais (notaire, géomètre, etc.). Le reste de l'enveloppe prévisionnelle sera réservé à des potentielles acquisitions (terrains ou bâtiments), en cours de négociation avec la Communauté de Communes Terres Toulaises, l'EPFGE et les propriétaires privés.

Le terrain identifié dans cet avenant est le suivant :

- Terrain et immobilier ANCIEN GYMNASSE GUYNEMER, sur les terrains cadastrés AE 23 et AE 288, propriétés de la ville de Toul, pour une surface bâtie de 1 025 m² environ sur des parcelles de 3 134 m² pour un montant de 498 000 € HT. Le bien, situé rue Bokanowski, au cœur du pôle industriel est immédiatement disponible à la commercialisation.

Le périmètre de la convention portant sur l'intégralité du pôle industriel, l'EPFGE pourra, à la demande de la CC2T intervenir en fonction des opportunités économiques du secteur. Un nouvel avenant sera alors proposé. Sur opportunité, il est également possible que la CC2T acquière en direct une partie de ces terrains.

Les autres modalités sont décrites dans l'avenant numéro 2 qui est consultable sur demande auprès du pôle développement, aménagement et mobilités.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le contenu de l'avenant numéro 2 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFGE concernant le pôle industriel Toul Europe**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant numéro 2 à cette convention et toutes les pièces utiles afférentes à cette délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 09/10/2023 à 16h16

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20231005-2023_04_27-